

RCR52 - SOLS REHABILITES UTILISES COMME ESPACES VERTS OU POUR LE LOGEMENT SOCIAL, DES ACTIVITES ECONOMIQUES OU D'AUTRES USAGES

Carte d'identité de l'indicateur (1)

PROGRAMME ET/OU COMPLÉMENT	PO 2021-2027 CP 2021-2027	
OBJECTIF(S) SPÉCIFIQUE(S)	2.7	Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution
MESURE(S)	12	Dépollution de friches
CATÉGORIE/TYPE	Indicateur de résultat	
ZONE(S) CONSIDÉRÉE(S)	Moins développée En transition Plus développée	
UTILISÉ DANS FTJ	OUI	
INDICATEUR CE	OUI	

Carte d'identité de l'indicateur (2)

INTITULÉ CALISTA	SOLS REHABILITES UTILISES POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL
UNITÉ DE MESURE	Hectares
CONSTITUE L'AGRÉGATION DE SOUS-INDICATEURS	s.o.
EST UN SOUS-INDICATEUR (SUBSET)	s.o.
INTERDÉPENDANCE AVEC UN AUTRE INDICATEUR	Oui, avec le RCO38 dont il est le résultat partiel
CARACTÈRE FIGÉ/ÉVOLUTIF	Evolutif

Description et quantification de l'indicateur

DÉFINITION

Surface de sol réhabilité dans des zones contaminées qui est soutenue par le projet et pour laquelle la réhabilitation est complétée par un plan d'action adopté pour réaménager et réutiliser le site en vue de son développement économique et territorial (logements, parcs, centres culturels, ...).

Contamination: dommage affectant les sols qui engendre un risque d'incidence négative grave sur la santé humaine du fait de l'introduction directe ou indirecte en surface ou dans le sol

	<p>de substances, préparations, organismes ou micro-organismes.</p> <p><u>Réhabilité</u> : remis à disposition, prêt à être réutilisé.</p> <p><u>Plan d'action</u> : outil d'identification des activités visées et des ressources nécessaires à l'accomplissement du projet de réhabilitation. Le plan d'action structure et détaille le projet (sous-actions, calendrier, intervenants, ...).</p>
<p>MÉTHODE DE CALCUL</p>	<p><u>Valeur et année de référence</u> : correspond à la valeur de l'indicateur de résultat au début de la période de programmation, à une année précise. Elle doit permettre de représenter l'évolution visée depuis la valeur de référence vers l'objectif fixé pour l'indicateur. Pour cet indicateur, la valeur de référence, à l'année de référence 2021, est de 0.</p>
	<p><u>Objectif 2029</u> : estimation de la superficie de sols réhabilités et en voie de réutilisation grâce à un plan d'action au 31/12/2029.</p>
	<p><u>Calcul du réalisé une fois le projet sélectionné</u> : comptabilisation de la superficie de sols réhabilités et en voie de réutilisation grâce à un plan d'action à la date de rapportage.</p>
	<p><u>Points d'attention</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La valeur de l'objectif 2029 cumule les prévisions de résultat depuis la finalisation du projet jusque 2029. • La valeur de l'indicateur "réalisé" se calcule une fois le projet finalisé et le plan d'action adopté. • La valeur de l'indicateur "réalisé" reprend la valeur de ce qui a été réalisé de la finalisation du projet à la date de rapportage. • Les travaux de réhabilitation/dépollution doivent être une étape préalable afin de comptabiliser cet indicateur. • Tous les projets visés dans le RCO38 n'auront pas nécessairement un plan d'action adopté de manière linéaire. • Comme recommandé lors de l'évaluation environnementale stratégique du PO 2021-2027, il est suggéré de ventiler les chiffres de cet indicateur par catégorie d'usage des sols réhabilités (activités économiques, logements, parcs, centres culturels, ...).
<p>SOURCE DE COLLECTE DES DONNÉES</p>	<p>Porteurs de projets/bénéficiaires directs</p>
<p>FRÉQUENCE DE COLLECTE DES DONNÉES</p>	<p>Semestrielle</p>